



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 73600

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le rapport d'information sénatorial n° 419 intitulé « La politique de lutte contre le cancer », présenté par MM. Claude Huriet et Lucien Neuwirth, de la commission des affaires sociales. Les auteurs souhaitent que soit reconnu et précisés les droits des malades dans leurs relations avec le système de santé. Pour cela il conviendrait de former les médecins pour les préparer à partager, avec leurs patients, information, décision et consentement dans le strict respect de leurs compétences professionnelles ; préciser les modalités selon lesquelles le malade pourra prendre personnellement connaissance de son dossier médical ; faire participer les associations de malades à la mise en oeuvre et au suivi des objectifs de la politique de lutte contre le cancer ; doter le système de santé et ses professionnels des moyens d'évaluation et d'information leur permettant de fournir une réponse adaptée aux nouvelles sources d'information auxquelles a désormais accès le malade atteint du cancer (Internet) ». Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73600

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1062